



BANQUE *Solfea*

Pour un habitat
éco-efficace

LE PRÊT ENGIE BOOST'PACK TRAVAUX

Pour financer l'installation d'un bouquet de travaux
dans un logement existant



- Prêt affecté de 1500 € à 40 000 €
- TAEG fixe de 0 % à 3,10 % (taux débiteurs fixes correspondants de 0 % à 3,06 %)
- Durées de 13 à 136 mois
- Mensualités hors assurance facultative de 50 € à 500 €
- 0 € de frais de dossier
- Aucune domiciliation de revenus exigée

Exemple pour un montant financé de **10 000 €** au **TAEG fixe de 0,60 %** (taux débiteur fixe correspondant : 0,60 %) avec une mensualité **ECORELAX** : durée de remboursement de **68 mois avec 67 mensualités de 150 €** et une dernière mensualité pour solde de **122,52 €** (hors assurance facultative). **Montant total dû** (capital + intérêts) hors assurance facultative : **10 172,52 €**.

Coût mensuel de l'assurance facultative au Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 2,33 % pour 10 € supplémentaires par mois (si moins de 60 ans à la date de souscription). Montant total dû au titre de l'assurance de 680 €. Assurance couvrant le décès ou la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que l'Incapacité Totale de Travail (ITT).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

EN PARTENARIAT AVEC

ENGIE

Le nouveau nom de GDF SUEZ



Grâce à la prise en charge d'une partie des intérêts par ENGIE, profitez d'un taux à partir de 0%⁽¹⁾ pour financer l'installation d'au moins 2 équipements parmi la liste suivante* :

- Chaudière individuelle à Haute Performance Énergétique (gaz naturel, propane, fioul, bois)
- Chaudière biomasse individuelle
- Appareil indépendant de chauffage au bois
- Pompe à chaleur Air/Air, Eau/Eau ou Air/Eau
- Radiateur à régulation ou émetteur électrique
- Chauffe-eau thermodynamique individuel à accumulation
- Chauffe-eau solaire individuel
- Isolation thermique en comble perdu et/ou rampant de toiture
- Isolation du sol, des murs en façade ou en pignon par l'intérieur / l'extérieur, des toitures terrasses
- Fenêtre(s) de toiture ou fenêtre(s) / porte(s)-fenêtre(s)

Choisissez votre rythme de remboursement

	à partir de 120 €				à partir de 90 €				à partir de 50 €			
	MENSUALITÉ ÉCOTONIC				MENSUALITÉ ÉCORELAX				MENSUALITÉ ÉCOZEN			
	Mensualité	TAEG fixe ⁽¹⁾	Exemple	Durée / Montant total dû ⁽²⁾	Mensualité	TAEG fixe ⁽¹⁾	Exemple	Durée / Montant total dû ⁽²⁾	Mensualité	TAEG fixe ⁽¹⁾	Exemple	Durée / Montant total dû ⁽²⁾
1 500 € à 4 000 €	120 €	0 %	4 000 €	34 mois 4 000 €	90 €	0,60 %	4 000 €	45 mois 4 046 €	50 €	1,95 %	4 000 €	86 mois 4 285,68 €
4 001 € à 6 000 €	150 €		6 000 €	40 mois 6 000 €	110 €		6 000 €	56 mois 6 084,65 €	75 €		6 000 €	86 mois 6 428,57 €
6 001 € à 8 000 €	180 €		8 000 €	45 mois 8 000 €	130 €		8 000 €	63 mois 8 127,36 €	100 €		8 000 €	88 mois 8 750,91 €
8 001 € à 10 000 €	200 €	0,60 %	10 000 €	51 mois 10 129,29 €	150 €	1,50 %	10 000 €	68 mois 10 172,52 €	115 €	2,50 %	10 000 €	96 mois 11 030,67 €
10 001 € à 12 000 €	220 €		12 000 €	57 mois 12 433,39 €	170 €		12 000 €	74 mois 12 566,52 €	135 €		12 000 €	99 mois 13 268 €
12 001 € à 15 000 €	275 €	1,60 %	15 000 €	57 mois 15 541,77 €	215 €	1,60 %	15 000 €	74 mois 15 748,93 €	150 €	2,80 %	15 000 €	113 mois 16 813,62 €
15 001 € à 18 000 €	320 €		18 000 €	59 mois 18 717,79 €	240 €		18 000 €	80 mois 18 969,96 €	170 €		18 000 €	120 mois 20 325,90 €
18 001 € à 21 500 €	395 €		21 500 €	57 mois 22 328,68 €	285 €		21 500 €	80 mois 22 665,69 €	195 €		21 500 €	126 mois 24 413,29 €
21 501 € à 30 000 €	450 €	2,30 %	30 000 €	72 mois 32 104,01 €	350 €	2,80 %	30 000 €	96 mois 33 459,42 €	310 €	3,10 %	30 000 €	110 mois 33 982,01 €
30 001 € à 40 000 €	500 €		40 000 €	89 mois 44 263,84 €	400 €		40 000 €	115 mois 45 751,54 €	350 €		40 000 €	136 mois 47 335,58 €

* Les bouquets de travaux composés de plusieurs équipements de chauffage ne sont pas éligibles au prêt ENGIE Boost'Pack Travaux (exemple : chaudière + pompe à chaleur). Se reporter au Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint pour consulter les détails techniques et les conditions d'éligibilités. (1) Prêt affecté sous réserve d'acceptation par la BANQUE SOLFEA et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TAEG fixe hors assurance facultative bonifié par ENGIE, sous réserve de la signature par le client du Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie. Mensualités fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. (2) Montant total dû (capital + intérêts) hors assurance facultative. Conditions valables à compter du 01/02/2016 et susceptibles d'être modifiées à tout moment par la BANQUE SOLFEA.

ASSURANCE FACULTATIVE

Parce que les coups durs n'arrivent pas qu'aux autres, assurez votre sécurité financière et celle de vos proches à des conditions avantageuses :

Coût mensuel pour 1000 € empruntés (en sus de la mensualité)** :

- 1 € si l'emprunteur a moins de 60 ans à la date d'adhésion
- 1,40 € si l'emprunteur a 60 ans ou plus à la date d'adhésion

-20% sur la cotisation du co-emprunteur pour une adhésion conjointe de l'emprunteur et du co-emprunteur.

- **Garantie Incapacité Totale de Travail**** : En cas d'incapacité d'exercer votre activité professionnelle suite à une maladie ou un accident, vos mensualités sont prises en charge pendant la durée d'arrêt de travail.
- **Garantie Décès**** : En cas de décès de l'assuré, 100 % du capital restant dû est pris en charge.
- **Garantie Perte Totale et Irréversible d'Autonomie**** : En cas de maladie ou accident rendant nécessaire une aide permanente pour les actes ordinaires de la vie, 100 % du capital restant dû est pris en charge.

** L'assurance s'adresse à l'emprunteur ou à l'emprunteur et au co-emprunteur désigné(s) comme tel(s) sur l'offre de contrat de crédit, âgé(s) de moins de 75 ans au moment de la souscription (pour un souscripteur âgé de plus de 65 ans au moment de l'adhésion, seule la garantie décès est couverte). Les conditions de l'assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur www.banquesolfea.fr

COMMENT BIEN COMPLÉTER VOTRE DOSSIER ?

Pour nous permettre de vous répondre dans les meilleurs délais, assurez-vous de compléter les documents requis et de joindre tous les justificatifs nécessaires.

COCHEZ
LES CASES
POUR NE RIEN
OUBLIER

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À ENVOYER

Demande de prêt - Fiche de solvabilité

Document N°1 ci-joint

i Vérifiez que toutes les lignes sont complétées et que l'ensemble des cases de choix sont cochées

**Contrat d'Engagement
Certificats Économies Énergie**

Document N°2 ci-joint

i Le contrat doit être complété intégralement et signé au plus tard le même jour que le devis

PHOTOCOPIES DE JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À JOINDRE

**Devis des travaux daté et signé
par l'emprunteur
ET le co-emprunteur éventuel**

Pour chaque équipement/matériel, le devis doit impérativement préciser :

- L'adresse de réalisation des travaux
- Le type d'équipement/matériel, la marque, le modèle et la référence
- L'ensemble des précisions demandées sur le Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie joint

**Pièce d'identité en cours de validité
de l'emprunteur
ET du co-emprunteur éventuel**

Photocopie recto et verso (toutes les informations doivent être lisibles) :

- De la carte nationale d'identité
- Ou du passeport
- Ou du titre de séjour

i Depuis le 01/01/2014, les cartes d'identité non expirées à cette date restent valides 15 ans.

Si la date de validité est dépassée, joignez la photocopie de :

- la pièce d'identité expirée
- la demande de renouvellement
- le permis de conduire

**Justificatif de domicile
de l'emprunteur
ET du co-emprunteur éventuel**

Le justificatif doit être suffisamment récent :

- Moins de 3 mois pour une quittance énergie, eau, assurance habitation ou une facture de téléphone fixe (classique ou box)

i Une facture de téléphone mobile ne constitue pas un justificatif valable

- Moins de 1 an pour un échéancier

**Justificatif de revenus
de l'emprunteur
ET du co-emprunteur éventuel**

- Pour un salarié : 2 derniers bulletins de salaire

Ex. : pour un dossier signé en janvier, joignez les bulletins de novembre et décembre.

i Pour toute demande de prêt inférieure à 3 000 €, les justificatifs de revenus ne sont pas obligatoires. Cependant, les revenus doivent nécessairement être déclarés sur la Demande de prêt - Fiche de solvabilité.

- Pour un retraité de moins de 2 ans : photocopie de tous les justificatifs de pension de retraite

- Pour toute autre situation : toutes les pages du dernier avis d'imposition et non de la déclaration d'impôt

Relevé d'Identité Bancaire

i Assurez-vous que le RIB soit lisible

EN PLUS, SELON VOTRE SITUATION

Si vous percevez des allocations ou une rente : Avis de paiement d'allocations familiales et/ou logement et/ou de rente

Si vous avez des revenus fonciers : Déclaration 2044

Si votre demande est faite au nom d'une SCI : Statuts de la société + Extrait K-bis + Déclaration 2072

i Pour les SCI : envoyez votre demande uniquement par courrier

Quelles sont les prochaines étapes ?

1 - APRÈS AVOIR COMPLÉTÉ LES DOCUMENTS

Confiez votre dossier complet à votre professionnel ou bien adressez-le à **BANQUE SOLFEA**



Par courrier :

BANQUE SOLFEA
TSA 64140 - 77217 AVON Cedex



Par e-mail :

*hors demande au nom
d'une personne morale/SCI*

etudes.dossier@banquesolfea.fr
*Mettre en objet : NOM et prénom emprunteur - Nom du prêt
Exemple : DUPONT François - Prêt ENGIE BOOST'PACK TRAVAUX*

2 - À RÉCEPTION DE VOTRE DOSSIER COMPLET

BANQUE SOLFEA vous informe de sa décision par courrier et vous adresse :

- La notice explicative sur les caractéristiques du crédit affecté
- La fiche d'informations et de conseil en assurance
- La fiche d'informations précontractuelle
- Le contrat de crédit
- Le mandat de prélèvement SEPA

Retournez-nous l'ensemble des documents originaux dûment complétés et signés par voie postale.

3 - À L'ACHÈVEMENT DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX FINANCÉS

Après réception de la copie de la facture, de l'Attestation sur l'Honneur et du Bon à Payer dûment complétés et signés, **BANQUE SOLFEA procède au débloqué des fonds directement au professionnel avec votre accord.** Vous recevez un courrier confirmant la mise en place de votre prêt.

POUR SUIVRE ET GÉRER VOTRE DOSSIER

Rendez-vous sur votre Espace Sécurisé :

- Connectez-vous sur www.banquesolfea.fr
- Cliquez sur "Accéder à mon Espace Sécurisé"

POUR CONTACTER LA BANQUE SOLFEA

Particuliers : 01 40 17 55 00

Professionnels : 01 40 17 60 00

www.banquesolfea.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



BANQUE SOLFEA - S.A. au capital de 57 831 463 Euros - N° ORIAS : 08 039 124
RCS PARIS B 562 059 832 - 49 avenue de l'Opéra 75083 PARIS Cedex 02.



BANQUE *Solfea*

Les Certificats d'Économies d'Énergie : qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif a été conçu par les pouvoirs publics pour encourager les Français à réduire leur consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Sa particularité ? Il s'appuie sur les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant...). Ce sont eux, en effet, qui reçoivent ces Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) s'ils démontrent qu'ils incitent leurs clients à réduire leur consommation énergétique.

La BANQUE SOLFEA, spécialiste du confort et des économies d'énergie dans l'habitat et partenaire d'ENGIE, s'inscrit naturellement dans cette démarche environnementale. Ses prêts, bonifiés par ENGIE, sont proposés par les professionnels de cette filière pour vous assurer un accompagnement tout au long de la réalisation de votre projet de rénovation.

ENGIE a mandaté la BANQUE SOLFEA pour vous accompagner dans votre projet d'éco-efficacité destiné à rendre votre logement plus économe en énergie avec le prêt ENGIE adapté à vos travaux de rénovation.

Ainsi ENGIE a accepté de bonifier le Taux Annuel Effectif Global du prêt qui vous est proposé en prenant à sa charge le différentiel d'intérêts entre le taux de référence de la BANQUE SOLFEA* et le taux qui vous sera effectivement appliqué.

Les fiches d'opérations standardisées correspondant à des travaux couramment réalisés, pour lesquels une valeur forfaitaire de Certificats d'Économies d'Énergie à attribuer a été définie, qui entrent dans le périmètre de ce Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie, sont l'ensemble des fiches d'opérations standardisées en vigueur à la date de la signature de ce contrat.

Selon la fiche d'opération concernée, l'éligibilité au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur l'obligation, pour l'entreprise réalisant les travaux, de disposer du label "Reconnu Garant de l'Environnement" dans le domaine/catégorie de l'opération concernée, sur toute la durée de l'opération (et donc jusqu'au financement des travaux réalisés).

Ayant connaissance de ces informations, le client atteste sur l'honneur qu'ENGIE a eu un rôle incitatif et actif dans sa décision d'entreprendre ces opérations d'économies d'énergie et que cette contribution est intervenue antérieurement au déclenchement de ces opérations.

Le client et son installateur attestent sur l'honneur qu'ils fournissent exclusivement à ENGIE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, et qu'ils ne signeront ni ne communiqueront de documents similaires avec aucun autre acteur du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le client et l'installateur attestent sur l'honneur l'exactitude des informations qui sont communiquées dans le présent document, à savoir :

- Les caractéristiques du logement (pour le client)
- Les caractéristiques techniques et les conditions de réalisation de l'opération conformément aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie (pour l'installateur)

Le client et l'installateur sont informés qu'ils sont susceptibles d'être contactés par les services du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

* Ce taux est calculé sur la moyenne des BMTN 3 ans augmentée d'un spread ou tout autre indice de référence.



Complétez le descriptif des travaux correspondant aux équipements / chantiers financés en vous reportant au numéro correspondant :

- 1 CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE | BAR-TH-106
- 2 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/AIR | BAR-TH-129
- 3 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/EAU OU EAU/EAU | BAR-TH-104
- 4 CHAUDIÈRE BIOMASSE INDIVIDUELLE | BAR-TH-113
- 5 APPAREIL INDÉPENDANT DE CHAUFFAGE AU BOIS | BAR-TH-112
- 6 CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) | BAR-TH-101
- 7 CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL À ACCUMULATION | BAR-TH-148
- 8 ÉMETTEUR ÉLECTRIQUE DE TYPE RAYONNANT OU RADIATEUR À RÉGULATION ÉLECTRONIQUE À FONCTIONS AVANCÉES | BAR-TH-158
- 9 ISOLATION THERMIQUE EN COMBLE PERDU OU RAMPANT DE TOITURE | BAR-EN-101
- 10 ISOLATION DU SOL SUR OU SOUS PLANCHER BAS | BAR-EN-103
- 11 ISOLATION DES MURS EN FAÇADE OU PIGNON (DOUBLAGE ISOLANT COMPLEXE OU SUR OSSATURE) | BAR-EN-102
- 12 ISOLATION DES TOITURES TERRASSES (DOUBLAGE EXTÉRIEUR ISOLANT) | BAR-EN-105
- 13 FENÊTRE(S), FENÊTRE(S) DE TOITURE OU PORTE(S)-FENÊTRE(S) COMPLÈTE(S) AVEC VITRAGE ISOLANT | BAR-EN-104

 Les bouquets de travaux composés de plusieurs équipements de chauffage ne sont pas éligibles au prêt ENGIE BOOST'PACK TRAVAUX (exemple : chaudière + pompe à chaleur)

Pour chaque équipement / matériel, le devis doit impérativement préciser :

- L'adresse de réalisation des travaux
- Le type d'équipement / matériel, la marque, le modèle et la référence
- L'ensemble des précisions demandées sur le présent Contrat d'Engagement Certificat Économies Energie

La certification/qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) est obligatoire depuis le 01/01/2015 au titre du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et depuis le 01/07/2015 au titre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Document à compléter intégralement en majuscules
Renseignez toutes les informations pour l'emprunteur et le co-emprunteur, même si elles sont identiques (proscrire le "idem")

Entre :
EMPRUNTEUR
CO-EMPRUNTEUR

Nom : _____ Nom : _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Adresse (si différente) : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____ Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Téléphone : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

E-mail : _____ @ _____ E-mail : _____ @ _____

Ci-après désigné(s) par "le client"
Et la BANQUE SOLFEA :

Société anonyme au capital de 57 831 463 €, dont le siège social est situé à Paris (75002), 49 avenue de l'Opéra, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 562 059 832, représentée par Monsieur Frédéric COORNAERT, agissant en qualité de Directeur de la clientèle

Ci-après désignée par "la BANQUE SOLFEA"
DESCRIPTION DU LOGEMENT

Adresse de réalisation des travaux (si différente de celle de l'emprunteur) : _____

Complément d'adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

 Type d'habitation : Maison individuelle Appartement chauffage individuel Appartement chauffage collectif

 Surface habitable : [] [] [] [] [] m²

 Existence du logement depuis plus de 2 ans à la date d'engagement des travaux : Oui Non

 Énergie utilisée pour le chauffage avant travaux : Gaz naturel Fioul Électricité

 Propane Bois Autre, précisez : _____

 Énergie utilisée pour le chauffage après travaux : Gaz naturel Fioul Électricité

 Propane Bois Autre, précisez : _____

Date prévisionnelle des travaux (MM/AAAA) : [] [] [] [] [] []

1 CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE | BAR-TH-106

L'efficacité énergétique saisonnière (E_{tas}) est calculée selon le règlement (EU) n°813/2013 de la commission du 2 août 2013.

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 90 %)

2 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/AIR | BAR-TH-129

SCOP : (Le coefficient de performance saisonnier (SCOP) doit être ≥ 3,9)

Surface chauffée : m²

3 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/EAU OU EAU/EAU | BAR-TH-104

Les PAC installées en relève d'une chaudière à haute performance énergétique et les PAC utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire ne sont pas éligibles au prêt.

L'efficacité énergétique saisonnière (E_{tas}) est calculée selon le règlement (EU) n°813/2013 de la commission du 2 août 2013.

Type de pompe à chaleur : Basse température

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 117 % puis ≥ 126 % à partir du 26/09/2017)

Moyenne ou haute température

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 102 % puis ≥ 111 % à partir du 26/09/2017)

4 CHAUDIÈRE BIOMASSE INDIVIDUELLE | BAR-TH-113

L'équipement installé respecte les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5.

Caractéristiques de la chaudière biomasse :

Classe 5 selon la norme NF EN 303.5

Label flamme verte

5 APPAREIL INDÉPENDANT DE CHAUFFAGE AU BOIS | BAR-TH-112

Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone sont mesurés selon les normes suivantes :

- Pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250
- Pour les foyers fermés, inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229
- Pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : norme NF EN 12815

Performances de l'appareil indépendant de chauffage au bois :

Rendement énergétique "η" de l'équipement ≥ 70 % et concentration en monoxyde de carbone "E" mesurée

à 13 % d'O₂ ≤ 0,3 %

l (indice de performance environnemental) : (L'indice de performance environnemental doit être ≤ 2)

Label flamme verte

l (indice de performance environnemental) : (L'indice de performance environnemental doit être ≤ 2)

6 CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) | BAR-TH-101

Les capteurs solaires doivent avoir une certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalente. Les capteurs solaires hybrides ne sont pas éligibles au prêt.

7 CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL À ACCUMULATION | BAR-TH-148

Le coefficient de performance (COP) de l'équipement est mesuré conformément aux conditions de la norme EN 16147.

Type d'installation : Sur air extrait COP : (Le coefficient de performance doit être > 2,5)

Autres types

COP : (Le coefficient de performance doit être > 2,4)

8 ÉMETTEUR ÉLECTRIQUE DE TYPE RAYONNANT OU RADIATEUR À RÉGULATION ÉLECTRONIQUE À FONCTIONS AVANCÉES | BAR-TH-158

L'émetteur électrique à régulation électronique est :

Certifié NF Électricité performance catégorie 3* œil

Nombre d'émetteur(s) électrique(s) installé(s) :

Possède les fonctions avancées suivantes :

Nombre d'émetteur(s) électrique(s) installé(s) :

- Régulation ayant une amplitude < 0,3 K et une dérive < 1 K
- Détection automatique et intégrée à l'appareil de l'ouverture d'une fenêtre par passage en mode "arrêt chauffage" ou "hors gel"
- Détection automatique d'absence par réduction d'allure et passage progressif jusqu'au mode "Eco"
- Indication de surconsommation par information visuelle du consommateur ayant a minima 3 niveaux de consommation basée sur la température de consigne

9 ISOLATION THERMIQUE EN COMBLE PERDU OU RAMPANT DE TOITURE | BAR-EN-101

Type de pose de l'isolation entre un espace chauffé et un autre non chauffé :

- ET/OU**
- En combles perdus :** Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 7 m².K/W)
 Épaisseur : mm
- En rampant de toitures :** Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 6 m².K/W)
 Épaisseur : mm

10 ISOLATION DU SOL SUR OU SOUS PLANCHER BAS | BAR-EN-103

Le doublage isolant sur/sous un plancher bas doit être situé sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.

Caractéristiques de l'isolant : Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 3 m².K/W)
 Épaisseur : mm

11 ISOLATION DES MURS EN FAÇADE OU PIGNON (DOUBLAGE ISOLANT COMPLEXE OU SUR OSSATURE) | BAR-EN-102

Caractéristiques de l'isolant posé en façade ou en pignon :

Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être $\geq 3,7$ m².K/W)
 Épaisseur : mm

12 ISOLATION DES TOITURES TERRASSES (DOUBLAGE EXTÉRIEUR ISOLANT) | BAR-EN-105

Caractéristiques de l'isolant : Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être $\geq 4,5$ m².K/W)
 Épaisseur : mm

13 FENÊTRE(S), FENÊTRE(S) DE TOITURE OU PORTE(S)-FENÊTRE(S) COMPLÈTE(S) AVEC VITRAGE ISOLANT | BAR-EN-104

Le remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par des parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées, la création d'une ouverture dans une paroi opaque ou l'installation de fenêtres dans les parties communes non chauffées du bâtiment ne sont pas éligibles au prêt.

Caractéristiques des fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :

Nombre de fenêtre(s), fenêtre(s) de toiture ou porte(s)-fenêtre(s) posée(s) :

Type de fenêtre(s) :

- OU**
- Fenêtre(s) de toiture** Uw : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,5$ W/m².K)
 ET Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\leq 0,36$)
- Autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)** Uw : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,3$ W/m².K)
 ET Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\geq 0,3$)
- OU**
- Uw : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,7$ W/m².K)
 ET Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\geq 0,36$)

Le client atteste avoir reçu le présent Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie et en conserver un exemplaire.

i **Exemplaire à envoyer**

Signature BANQUE SOLFEA



Fait à _____
 en deux (2) exemplaires originaux.

Date :

Signature et cachet commercial de l'entreprise



SIRET

Signature de l'emprunteur



Signature du co-emprunteur



Les Certificats d'Économies d'Énergie : qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif a été conçu par les pouvoirs publics pour encourager les Français à réduire leur consommation énergétique et lutter contre le réchauffement climatique.

Sa particularité ? Il s'appuie sur les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz naturel, fioul domestique, carburant...). Ce sont eux, en effet, qui reçoivent ces Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) s'ils démontrent qu'ils incitent leurs clients à réduire leur consommation énergétique.

La BANQUE SOLFEA, spécialiste du confort et des économies d'énergie dans l'habitat et partenaire d'ENGIE, s'inscrit naturellement dans cette démarche environnementale. Ses prêts, bonifiés par ENGIE, sont proposés par les professionnels de cette filière pour vous assurer un accompagnement tout au long de la réalisation de votre projet de rénovation.

ENGIE a mandaté la BANQUE SOLFEA pour vous accompagner dans votre projet d'éco-efficacité destiné à rendre votre logement plus économe en énergie avec le prêt ENGIE adapté à vos travaux de rénovation.

Ainsi ENGIE a accepté de bonifier le Taux Annuel Effectif Global du prêt qui vous est proposé en prenant à sa charge le différentiel d'intérêts entre le taux de référence de la BANQUE SOLFEA* et le taux qui vous sera effectivement appliqué.

Les fiches d'opérations standardisées correspondant à des travaux couramment réalisés, pour lesquels une valeur forfaitaire de Certificats d'Économies d'Énergie à attribuer a été définie, qui entrent dans le périmètre de ce Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie, sont l'ensemble des fiches d'opérations standardisées en vigueur à la date de la signature de ce contrat.

Selon la fiche d'opération concernée, l'éligibilité au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie repose sur l'obligation, pour l'entreprise réalisant les travaux, de disposer du label "Reconnu Garant de l'Environnement" dans le domaine/catégorie de l'opération concernée, sur toute la durée de l'opération (et donc jusqu'au financement des travaux réalisés).

Ayant connaissance de ces informations, le client atteste sur l'honneur qu'ENGIE a eu un rôle incitatif et actif dans sa décision d'entreprendre ces opérations d'économies d'énergie et que cette contribution est intervenue antérieurement au déclenchement de ces opérations.

Le client et son installateur attestent sur l'honneur qu'ils fournissent exclusivement à ENGIE l'ensemble des documents permettant de valoriser ces opérations au titre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, et qu'ils ne signeront ni ne communiqueront de documents similaires avec aucun autre acteur du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Le client et l'installateur attestent sur l'honneur l'exactitude des informations qui sont communiquées dans le présent document, à savoir :

- Les caractéristiques du logement (pour le client)
- Les caractéristiques techniques et les conditions de réalisation de l'opération conformément aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie (pour l'installateur)

Le client et l'installateur sont informés qu'ils sont susceptibles d'être contactés par les services du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dans le cadre d'un contrôle concernant la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

* Ce taux est calculé sur la moyenne des BMTN 3 ans augmentée d'un spread ou tout autre indice de référence.



Complétez le descriptif des travaux correspondant aux équipements / chantiers financés en vous reportant au numéro correspondant :

- 1 CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE | BAR-TH-106
- 2 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/AIR | BAR-TH-129
- 3 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/EAU OU EAU/EAU | BAR-TH-104
- 4 CHAUDIÈRE BIOMASSE INDIVIDUELLE | BAR-TH-113
- 5 APPAREIL INDÉPENDANT DE CHAUFFAGE AU BOIS | BAR-TH-112
- 6 CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) | BAR-TH-101
- 7 CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL À ACCUMULATION | BAR-TH-148
- 8 ÉMETTEUR ÉLECTRIQUE DE TYPE RAYONNANT OU RADIATEUR À RÉGULATION ÉLECTRONIQUE À FONCTIONS AVANCÉES | BAR-TH-158
- 9 ISOLATION THERMIQUE EN COMBLE PERDU OU RAMPANT DE TOITURE | BAR-EN-101
- 10 ISOLATION DU SOL SUR OU SOUS PLANCHER BAS | BAR-EN-103
- 11 ISOLATION DES MURS EN FAÇADE OU PIGNON (DOUBLAGE ISOLANT COMPLEXE OU SUR OSSATURE) | BAR-EN-102
- 12 ISOLATION DES TOITURES TERRASSES (DOUBLAGE EXTÉRIEUR ISOLANT) | BAR-EN-105
- 13 FENÊTRE(S), FENÊTRE(S) DE TOITURE OU PORTE(S)-FENÊTRE(S) COMPLÈTE(S) AVEC VITRAGE ISOLANT | BAR-EN-104

 Les bouquets de travaux composés de plusieurs équipements de chauffage ne sont pas éligibles au prêt ENGIE BOOST'PACK TRAVAUX (exemple : chaudière + pompe à chaleur)

Pour chaque équipement / matériel, le devis doit impérativement préciser :

- L'adresse de réalisation des travaux
- Le type d'équipement / matériel, la marque, le modèle et la référence
- L'ensemble des précisions demandées sur le présent Contrat d'Engagement Certificat Économies Energie

La certification/qualification Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) est obligatoire depuis le 01/01/2015 au titre du Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) et depuis le 01/07/2015 au titre des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

1 CHAUDIÈRE INDIVIDUELLE À HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE | BAR-TH-106

L'efficacité énergétique saisonnière (E_{tas}) est calculée selon le règlement (EU) n°813/2013 de la commission du 2 août 2013.

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 90 %)

2 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/AIR | BAR-TH-129

SCOP : (Le coefficient de performance saisonnier (SCOP) doit être ≥ 3,9)

Surface chauffée : m²

3 POMPE À CHALEUR (PAC) AIR/EAU OU EAU/EAU | BAR-TH-104

Les PAC installées en relève d'une chaudière à haute performance énergétique et les PAC utilisées uniquement pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire ne sont pas éligibles au prêt.

L'efficacité énergétique saisonnière (E_{tas}) est calculée selon le règlement (EU) n°813/2013 de la commission du 2 août 2013.

Type de pompe à chaleur : Basse température

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 117 % puis ≥ 126 % à partir du 26/09/2017)

Moyenne ou haute température

E_{tas} : % (L'efficacité énergétique saisonnière doit être ≥ 102 % puis ≥ 111 % à partir du 26/09/2017)

4 CHAUDIÈRE BIOMASSE INDIVIDUELLE | BAR-TH-113

L'équipement installé respecte les seuils de rendement énergétique et d'émissions de polluants de la classe 5 de la norme NF EN 303.5.

Caractéristiques de la chaudière biomasse :

Classe 5 selon la norme NF EN 303.5

Label flamme verte

5 APPAREIL INDÉPENDANT DE CHAUFFAGE AU BOIS | BAR-TH-112

Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone sont mesurés selon les normes suivantes :

- Pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF EN 14785 ou EN 15250
- Pour les foyers fermés, inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229
- Pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : norme NF EN 12815

Performances de l'appareil indépendant de chauffage au bois :

Rendement énergétique "η" de l'équipement ≥ 70 % et concentration en monoxyde de carbone "E" mesurée

à 13 % d'O₂ ≤ 0,3 %

l (indice de performance environnemental) : (L'indice de performance environnemental doit être ≤ 2)

Label flamme verte

l (indice de performance environnemental) : (L'indice de performance environnemental doit être ≤ 2)

6 CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL (CESI) | BAR-TH-101

Les capteurs solaires doivent avoir une certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalente. Les capteurs solaires hybrides ne sont pas éligibles au prêt.

7 CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE INDIVIDUEL À ACCUMULATION | BAR-TH-148

Le coefficient de performance (COP) de l'équipement est mesuré conformément aux conditions de la norme EN 16147.

Type d'installation : Sur air extrait COP : (Le coefficient de performance doit être > 2,5)

Autres types COP : (Le coefficient de performance doit être > 2,4)

8 ÉMETTEUR ÉLECTRIQUE DE TYPE RAYONNANT OU RADIATEUR À RÉGULATION ÉLECTRONIQUE À FONCTIONS AVANCÉES | BAR-TH-158

L'émetteur électrique à régulation électronique est :

Certifié NF Électricité performance catégorie 3* œil

Nombre d'émetteur(s) électrique(s) installé(s) :

Possède les fonctions avancées suivantes :

Nombre d'émetteur(s) électrique(s) installé(s) :

- Régulation ayant une amplitude < 0,3 K et une dérive < 1 K
- Détection automatique et intégrée à l'appareil de l'ouverture d'une fenêtre par passage en mode "arrêt chauffage" ou "hors gel"
- Détection automatique d'absence par réduction d'allure et passage progressif jusqu'au mode "Eco"
- Indication de surconsommation par information visuelle du consommateur ayant a minima 3 niveaux de consommation basée sur la température de consigne

9 **ISOLATION THERMIQUE EN COMBLE PERDU OU RAMPANT DE TOITURE | BAR-EN-101**

Type de pose de l'isolation entre un espace chauffé et un autre non chauffé :

- ET/OU**
- En combles perdus :** Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 7 m².K/W)
 Épaisseur : mm
- En rampant de toitures :** Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 6 m².K/W)
 Épaisseur : mm

10 **ISOLATION DU SOL SUR OU SOUS PLANCHER BAS | BAR-EN-103**

Le doublage isolant sur/sous un plancher bas doit être situé sur un sous-sol non chauffé, sur un vide sanitaire ou sur un passage ouvert.

 Caractéristiques de l'isolant : Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être ≥ 3 m².K/W)
 Épaisseur : mm

11 **ISOLATION DES MURS EN FAÇADE OU PIGNON (DOUBLAGE ISOLANT COMPLEXE OU SUR OSSATURE) | BAR-EN-102**

Caractéristiques de l'isolant posé en façade ou en pignon :

 Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être $\geq 3,7$ m².K/W)
 Épaisseur : mm

12 **ISOLATION DES TOITURES TERRASSES (DOUBLAGE EXTÉRIEUR ISOLANT) | BAR-EN-105**

 Caractéristiques de l'isolant : Surface globale d'isolant posé : m²
 R (Résistance thermique globale) : m².K/W (La résistance thermique globale doit être $\geq 4,5$ m².K/W)
 Épaisseur : mm

13 **FENÊTRE(S), FENÊTRE(S) DE TOITURE OU PORTE(S)-FENÊTRE(S) COMPLÈTE(S) AVEC VITRAGE ISOLANT | BAR-EN-104**

Le remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par des parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées, la création d'une ouverture dans une paroi opaque ou l'installation de fenêtres dans les parties communes non chauffées du bâtiment ne sont pas éligibles au prêt.

Caractéristiques des fenêtres, fenêtres de toiture ou portes-fenêtres complètes identiques :

 Nombre de fenêtre(s), fenêtre(s) de toiture ou porte(s)-fenêtre(s) posée(s) :

Type de fenêtre(s) :

- OU**
- Fenêtre(s) de toiture** Uw : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,5$ W/m².K)
 ET Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\leq 0,36$)
- Autre(s) fenêtre(s) ou porte(s)-fenêtre(s)** Uw : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,3$ W/m².K)
 T Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\geq 0,3$)
OU
 w : (Le coefficient de transmission surfacique (Uw) doit être $\leq 1,7$ W/m².K)
 ET Sw : (Le facteur solaire (Sw) doit être $\geq 0,36$)

Le client atteste avoir reçu le présent Contrat d'Engagement Certificats Économies Énergie et en conserver un exemplaire.

i **Exemplaire à conserver**

Signature BANQUE SOLFEA



 Fait à _____
 en deux (2) exemplaires originaux.

 Date :

Signature et cachet commercial de l'entreprise



SIRET

Signature de l'emprunteur



Signature du co-emprunteur

